



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 mars 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Nadine Constantino  
Patrick Vaineau a donné pouvoir Yvette Metzger  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Gérard Jambou  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**24 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'ASSOCIATION**

Accusé certifié exécutoire

**« LES AMIS DE L'ORGUE »**

Réception en préfecture : 15/04/2015

Publication : 15/04/2015

La Ville de Quimperlé développe et encourage les actions en faveur de la valorisation de son patrimoine au profit des publics les plus larges possibles.

L'association « les Amis de l'Orgue » a pour objectif l'installation d'un orgue dans l'église Notre-Dame rénovée.

Un instrument a été acquis pour cela, en 2005, par l'association, avec pour finalité sa remise en état et son installation à Quimperlé en vue de programmer concerts et animations. Une fois l'orgue restauré, l'association en fera don à la Ville.

Une précédente convention a été signée en 2014 entre la Ville et l'association portant sur le versement d'une subvention de 10 000 € au titre de ce projet. 6000 € ont également été versés en 2014 à l'association dans le cadre d'interventions pour la préservation de l'orgue depuis 2005 (opérations de sauvegarde).

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de financement de la restauration et de l'installation de l'orgue dans l'Eglise Notre Dame.

La Ville s'engage à :

- A verser une subvention exceptionnelle à l'association pour un montant de 30 000 € sur 3 exercices (2015-2016) et 2017 suivant le coût définitif du projet.

La Ville n'apportera ce concours financier qu'à la double condition suivante :

- Que le plan de financement soit consolidé à hauteur du budget prévisionnel joint en annexe de la présente convention.
- Que la réalisation de l'opération soit effective.

L'association s'engage à :

- Assurer le paiement des travaux du facteur d'orgue au fur et à mesure de l'avancée du chantier.
- Participer à des actions de sensibilisation et de valorisation autour de l'instrument, tant dans l'atelier du facteur d'orgue pendant la durée des travaux, que dans l'église au moment de l'installation.
- Trouver, si nécessaire, le financement complémentaire après obtention de toutes les participations ou subventions possibles, par tous les moyens à sa disposition : fonds propres, appel aux dons, recettes de manifestations et ventes de produits, recours à un emprunt si nécessaire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la Ville de Quimperlé et l'association les Amis de l'Orgue.

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 18 mars 2015

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 mars 2015

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la majorité (1 voix contre).**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "u", is written below the printed name of the Mayor.